



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish 2)

Termes de Référence pour la réalisation des études techniques, élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et contrôle et surveillance des travaux construction des petites infrastructures de pêches

Lot 1 : Construction de magasin de stockage dans les villages d'Ampongobe, Beloba et Ankasy dans le district de Besalampy et village de Manombo dans le district de Maintirano ;

Lot 2 : Construction de magasin de stockage dans les villages d'Ampanasina, Ampangahia et Ampasimazava dans le district d'Ambilobe;

Lot 3 : Construction de Marché couvert dans les villages d'Imorona et Anoromby dans le district de Mananara Nord ;

Lot 4 : Construction de Bâtiment abritant la machine à glace dans les villages d'Antanambao Mandrisy, Hoalampano, Tampolo, Fahambahy, Tanjona dans le district de Mananara nord

Lot 5 : Construction de Bâtiment abritant la machine à glace dans les villages de Maintimbato, Mahasoa, Ambodipaka, Masindrano dans le district de Maroantsetra ;

Lot 6 : Construction de bâtiment abritant la machine à glace dans le village d'Ampasimena dans le district d'Ambanja, villages d'Andavoanemboko et Ankazomborona dans le district d'Ambilobe et villages d'Ambatoloaka, Navetsy et Befitina dans le district de Nosy Be.

Décembre 2020

1. Contexte

Le Gouvernement Malagasy, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) met en oeuvre, le Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien « Second Project for South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2) ».

Le projet a pour objectif général d'appuyer le MAEP à l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires pour leur gestion durable niveau (i) régional, (ii) national et (iii) communautaire ; et d'appuyer les populations cibles à l'adhésion à la gestion durable des pêcheries cibles / Promouvoir des activités alternatives et appuyer les pêcheurs cibles à la facilitation et à l'accès à ces activités alternatives.

Les associations, les coopératives de pêcheurs ainsi que les populations des Zones Ultra Prioritaires (ZUP) (Baie d'Antongil, Baie d'Amipasindava-de Tsimipaika-d'Ambaro et l'archipel de Nosy be, Melaky) du projet vont bénéficier des petites infrastructures de pêches (Marché couvert, Unité de fabrication de glace, Chambre froide, Magasin de stockage, etc.) pour améliorer le bien-être des communautés des pêcheurs et contribuer au développement du village.

Dans ce sens, il est prévu la construction de :

- Magasin de stockage dans les villages d'Ampongobe, Beloba et Ankasy dans le district de Besalampy et Manombo dans le district de Maintirano ;
- Marché couvert dans les villages d'Ampanasina, Ampangahia et Ampasimazava dans le district d'Ambilobe et d'Imorona et Anoromby dans le district de Mananara Nord ;
- Bâtiment abritant la machine à glace dans les villages d'Antanambao Mandrisky, Hoalampano, Tampolo, Fahambahy, Tanjona dans le district de Mananara nord ;
- Bâtiment abritant la machine à glace dans les villages de Maintimbato, Mahasoa, Ambodipaka, Masindrano dans le district de Maroantsetra ;
- Bâtiment abritant la machine à glace dans le village d'Ampasimena dans le district d'Ambanja, villages d'Andavoanemboko et Ankazomborona dans le district d'Ambilobe et villages d'Ambatoloaka, Navetsy et Befitina dans le district de Nosy Be.

2. Objectifs

Les objectifs des études consistent :

D'une part, à :

- 1- Réaliser les études techniques relatives à la construction du bâtiment ;
- 2- Élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- 3- Élaborer les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)

D'autre part, à

- 4- Contrôler et surveiller les travaux de construction

Particulièrement, les études se porteront sur :

Lot 1 : Construction de magasin de stockage dans les villages d'Ampongobe, Beloba et Ankasy dans le district de Besalampy et Manombo dans le district de Maintirano ;

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
Construction de Magasin de stockage	Région Melaky, District Besalampy, Commune Besalampy, Village Ampongobe S 16°36'57.17" E 44°25'52.78"	1. Construction du bâtiment <ul style="list-style-type: none">- 01 pièce servant de magasin de stockage équipé de casiers ;- 01 pièce servant de bureau pour le gestionnaire- 01 pièce pour les toilettes
	Région Melaky, District Besalampy, Commune Besalampy, Village Beloba	2. Construction d'une clôture

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
	S 16°35'21.59" E 44°25'35.28	Clôture de type semi dure sécurisant le site d'implantation du sous-projet
	Région Melaky, District Besalampy, Commune Besalampy, Village Ankasy S 16°48'53.13" E 44°20'26.18"	
	Région Melaky, District Maintirano, Commune Betanatanana, Village Manombo S 18°13'29.61" E 44° 2'46.82"	

Lot 2 : Construction de magasin de stockage dans les villages d'Ampanasina, Ampangahia et Ampasimazava dans le district d'Ambilobe;

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
Construction de Magasin de stockage Construction de Magasin de stockage	Région DIANA, District Ambilobe, Commune Antsaravibe, Village Ampanasina S : 12,991893° E : 48,893475°	3. Construction du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> - 01 pièce servant de magasin de stockage équipé de casiers ; - 01 pièce servant de bureau pour le gestionnaire - 01 pièce pour les toilettes 4. Construction d'une clôture Clôture de type semi dure sécurisant le site d'implantation du sous-projet
	Région DIANA, District Ambilobe, Commune Antsaravibe, Village Ampangahia S : 12,929822° E : 48,937124°	
	Région DIANA, District Ambilobe, Commune Anjiabe Ambony, Village Ampasimazava S : 13,239716° E : 48,866615°	

Lot 3 : Construction de Marché couvert dans les villages d'Ambilobe et d'Imorona et Anoromby dans le district de Mananara Nord ;

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
Construction de Marché couvert	Région Analanjirofo, District Mananara nord, Commune Manambolosy, Village Anoromby S 15°57'10.57" E 49°42'5.33"	1. Construction de marché couvert <ul style="list-style-type: none"> - 01 pièce contenant des étalages en béton d'1m x 0,5m 2. Adduction d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> - Choix n°1 : Forage et mise en

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
	Région Analanjirofo, District Mananara nord, Commune Imorona, Village Imorona S 16°11'42.86" E 49°50'17.26"	<p>place d'un réservoir d'eau (chate au d'eau) et système de filtration d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix n°2: Prélèvement de la rivière. Mise en place de canalisation (tuyaux) d'alimentation en eau venant de la rivière (environ 3 km au plus) vers les bâtiments <p>3. Construction de canaux d'évacuation d'eau usée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction des canaux d'évacuation d'eau usée venant de tous les bâtiments - Mise en place d'un bassin ou fosse de décantation <p>4. Construction de bâtiment de toilettes pour les visiteurs et employés de l'enceinte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pièce pour toilette homme - Une pièce pour toilette femme - Réservoir d'épuration - Puisard d'infiltration - Canalisation d'évacuation - Accessoires sanitaires <p>5. Construction d'une clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture de type semi dure sécurisant le site d'implantation du sous-projet

Lot 4 : Construction de Bâtiment abritant la machine à glace dans les villages d'Antanambao Mandrisy, Hoalampano, Tampolo, Fahambahy, Tanjona dans le district de Mananara nord

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
Bâtiment abritant la machine à glace	Région Analanjirofo, District Mananara nord, Commune Antanambe, Village Antanambao Mandrisy S 16°30'41.95" E 49°50'22.41"	<p>1. Construction du bâtiment de kiosque</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 pièce servant de salle d'équipements photovoltaïque, réunissant les équipements de production d'énergie tels que le champ solaire photovoltaïque, les Onduleurs réseaux et les Onduleurs Bidirectionnels ; - 01 pièce servant de salle de batterie ; - 01 pièce regroupant les bacs de stockages et la machine à glace alimentée en eau par un
	Région Analanjirofo, District Mananara nord, Commune Imorona, Village Hoalampano S 16°16'2.21" E 49°50'23.42"	
	Région Analanjirofo, District Mananara nord, Commune Mananara nord, Village Tampolo S 16° 8'55.53" E 49°43'27.62"	
	Région Analanjirofo, District Mananara	

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
	nord, Commune Manambolosy, Village Fahambahy S 16° 5'57.74" E 49°41'47.09"	système de pompage et passant par une unité de traitement d'eau munie d'un kit ultra-violet
	Région Analanjirofo, District Mananara nord, Commune Manambolosy, Village Tanjona S 15°54'4.18" E 49°43'15.31"	<ul style="list-style-type: none"> - 01 pièce servant de bureau pour le gestionnaire ; <p>2. <u>Construction d'une clôture</u> Clôture de type semi dure sécurisant le site d'implantation du sous-projet</p> <p>5. <u>Adduction d'eau potable</u> Forage et mise en place d'un réservoir d'eau (château d'eau) et système de filtration d'eau</p> <p>6. <u>Construction de canaux d'évacuation d'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de canaux d'évacuation d'eau usée - Mise en place d'un bassin ou fosse de décantation <p>7. <u>Construction de bâtiment de toilettes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pièce pour toilette homme - Une pièce pour toilette femme - Réservoir d'épuration - Puisard d'infiltration - Canalisation d'évacuation - Accessoires sanitaires

Lot 5 : Construction de Bâtiment abritant la machine à glace dans les villages de Maintimbato, Mahasoia, Ambodipaka, Masindrano dans le district de Maroantsetra ;

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
Bâtiment abritant la machine à glace	Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Anandrivola, Village Maintimbato S 15°46'10.27" E 49°40'13.92"	<p>3. <u>Construction du bâtiment de kiosque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 pièce servant de salle d'équipements photovoltaïque, réunissant les équipements de production d'énergie tels que le champ solaire photovoltaïque, les Onduleurs réseaux et les Onduleurs Bidirectionnels ; - 01 pièce servant de salle de batterie ; - 01 pièce regroupant les bacs de stockages et la machine à glace alimentée en eau par un système de pompage et passant par une unité de traitement d'eau munie d'un kit ultra-
	Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Rantabe, Village Mahasoia S 15°41'9.08" E 49°38'26.71"	
	Région Analanjirofo, District Maroantsetra, Commune Voloina, Village Ambodipaka S 15°32'58.11" E 49°36'55.15"	
	Région Analanjirofo, District	

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
	Maroantsetra, Commune Mahavelona, Village Masindrano S 15°26'41.09" E 49°54'16.98"	violet - 01 pièce servant de bureau pour le gestionnaire ; 4. Construction d'une clôture Clôture de type semi dure sécurisant le site d'implantation du sous-projet 8. Adduction d'eau potable Forage et mise en place d'un réservoir d'eau (château d'eau) et système de filtration d'eau 9. Construction de canaux d'évacuation d'eau - Construction de canaux d'évacuation d'eau usée - Mise en place d'un bassin ou fosse de décantation 10. Construction de bâtiment de toilettes - Une pièce pour toilette homme - Une pièce pour toilette femme - Réservoir d'épuration - Puisard d'infiltration - Canalisation d'évacuation - Accessoires sanitaires

Lot 6 : Construction de bâtiment abritant la machine à glace dans le village d'Ampasimena dans le district d'Ambanja, villages d'Andavoanemboko et Ankazomborona dans le district d'Ambilobe et villages d'Ambatoloaka, Navetsy et Befitina dans le district de Nosy Be.

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
Bâtiment abritant la machine à glace	Région DIANA, District Ambanja, Commune Antafiambotry, Village Ampasimena S 13° 22'520'' E 48°29'504''	5. Construction du bâtiment de kiosque - 01 pièce servant de salle d'équipements photovoltaïque, réunissant les équipements de production d'énergie tels que le champ solaire photovoltaïque, les Onduleurs réseaux et les Onduleurs Bidirectionnels ; - 01 pièce servant de salle de batterie ; - 01 pièce regroupant les bacs de stockages et la machine à glace alimentée en eau par un système de pompage et passant par une unité de traitement d'eau munie d'un kit ultra-violet
	Région DIANA, District Ambilobe, Commune Antsohibondrona, Village Andavoanemboko S : 13,044681° E : 48,856131	
	Région DIANA, District Ambilobe, Commune Beramanja, Village Ankazomborona S : 13,370213° E : 48,811425°	
	Région DIANA, District Nosy Be, Commune Nosy Be, Village Ambatoloaka S 13°23'28.75" E 48°12'28.69"	

Nom de l'infrastructure	Localisation	Ouvrages prévus
	Région DIANA, District Nosy Be, Commune Nosy Be, Village Navetsy S 13°12' 406'' E 48°17' 071''	<ul style="list-style-type: none"> - 01 pièce servant de bureau pour le gestionnaire ; <p>6. Construction d'une clôture Clôture de type semi dure sécurisant le site d'implantation du sous-projet</p>
	Région DIANA, District Nosy Be, Commune Nosy Be, Village Befitina S13°24'26.74" E 48°16'45.48"	<p>11. Adduction d'eau potable Forage et mise en place d'un réservoir d'eau (château d'eau) et système de filtration d'eau</p> <p>12. Construction de canaux d'évacuation d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de canaux d'évacuation d'eau usée - Mise en place d'un bassin ou fosse de décantation <p>13. Construction de bâtiment de toilettes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pièce pour toilette homme - Une pièce pour toilette femme - Réservoir d'épuration - Puisard d'infiltration - Canalisation d'évacuation - Accessoires sanitaires

3. Prestations demandées

Les prestations qui doivent être assurées par le Bureau d'études selon les présents Termes de Référence (TDR) se dérouleront en deux phases :

Phase 1 :

- Elaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS),
- Elaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) et Projet d'Exécution (PE)
- Elaboration du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;

Après le choix effectué suite à l'APD, la solution retenue fera l'objet de Projet d'Exécution (PE) et la constitution d'un DAO, pour appel à la concurrence.

- Elaboration du Dossier d'Appel d'Offre (DAO) et visite des lieux ;

Phase 2 :

- Contrôles et surveillances des travaux de construction

Chaque phase fera l'objet d'un contrat distinct. Le Consultant ne se verra confier l'exécution de la deuxième phase que si le Projet a jugé satisfaisant le déroulement de la mission de la phase précédente.

4. Activités spécifiques

Le Bureau d'Etudes réalisera sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art.

Phase 1 : Elaboration APS-APD-PGES –DAO

(Lot 1, lot 2 et lot 5 estimé à 9 hommes-mois ; Lot 3 estimé à 8,5 hommes-mois ; lot 4 estimé à 10 hommes-mois ; lot 6 estimé à 12,5 hommes-mois)

Les prestations du bureau d'étude pour la phase 1 se répartissent en 2 étapes pour chaque village :

Première étape : Etudes

❖ Etudes techniques APS-APD

a) Avant-Projet Sommaire (APS)

A ce titre, sans être exhaustive, le Bureau d'Etudes procèdera à :

- Effectuer l'inventaire et le repérage des installations existantes, identifier les contraintes physiques, climatiques et environnementales et établir une note explicative des solutions techniques proposées ;
- Proposer deux variantes selon les matériaux de construction disponible dans la localité abritant le site et la norme de construction puis développer les avantages et inconvénients de chaque variante ;
- Elaborer des plans types des infrastructures (bâtiment et ses annexes, aménagement extérieur et VRD), à l'échelle appropriée et devis estimatif sommaires ;
- Définir les tâches de gestion et d'entretien des infrastructures ainsi qu'une estimation des charges récurrentes ;

A l'issue de cette phase, pour chaque village, le bureau d'étude remettra deux options d'aménagement. Les choix seront faits avec l'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2.

b) Avant-Projet Détaillé (APD)

A ce titre, le Bureau d'Etudes effectuera en premier lieu les études techniques détaillées de base (étude topographique, géotechnique), puis élaborera le dossier technique (dimensionnement, plans et avant métré des travaux) qui comprend notamment :

Pour les bâtiments :

- Le rapport de conception d'ouvrages (fondation et architecture) et le choix de la technologie adaptée à l'utilisation des ressources locales dans la perspective des Travaux à Haute intensité de Main d'Œuvre, si ceux-ci sont appropriés ;
- Le rapport géotechnique renseignant la nature du sol et la qualité des matériaux pouvant être utilisés pour les constructions ;
- Identification de gîte et carrière ;
- La description succincte des bâtiments à construire (y compris les toilettes) ;
- L'avant métré détaillé, les coûts estimatifs et le cadre de bordereau quantitatif et estimatif des travaux ;
- Les Spécifications Techniques Détaillées des travaux par rapport aux caractéristiques des bâtiments, qui définissent de façon précise les normes applicables aux ouvrages et les conditions de leur mise en œuvre ;
- Les descriptifs des ouvrages qui définissent les caractéristiques géométriques exactes des ouvrages ;
- Les plans nécessaires à l'exécution à l'échelle selon les normes des bâtiments : Plan de situation, plan de masse, plan d'implantation, plans de détails (fondations, façades, coupes, toiture, coffrage, ferrailage, électricité, alimentation en eau, évacuation des eaux,...), etc.
- Les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation du projet ;
- Une « Notice d'entretien » au Maître de l'Ouvrage et au gestionnaire de l'ouvrage, qui précise la liste des tâches d'entretien, leur degré d'importance et une évaluation du coût de l'entretien pendant les 5 premières années, tâche par tâche, sous forme de budgets annuels.

❖ Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Le Bureau d'Etudes procèdera à une analyse des impacts environnementaux et sociaux engendrés par les travaux de construction envisagés et identifiera les mesures à prendre pour atténuer les impacts négatifs.

Il doit :

- Décrire brièvement le sous-projet ;
- Décrire les zones d'influence du sous-projet et les limites spatiales de l'étude ;
- Décrire l'état de référence de l'environnement de la zone d'étude avant les travaux. Cette description se rapportera sur :
 - L'environnement biophysique (climat, sol, faune et flore)
 - L'environnement socio-économique (population, démographie, immigrations et activités économiques)
- Présenter les cadres nationaux (MECIE et Sectoriels sur les aménagements agricoles) et se référer au « Cadre de Gestion Environnementale et Sociale » (CGES) du SWIOFish2.
- Décrire les travaux de construction à réaliser et identifier les impacts environnementaux et sociaux engendrés par ces travaux. Une attention particulière sera consacrée aux aspects de sécurité et de santé pendant les travaux de génie civil.
- Présenter les impacts identifiés sous-forme de tableau ci-dessous :

Sources d'impact		Impacts possibles
1. Phase d'installation		
...
...

L'identification des impacts distinguera la phase d'installation de chantier, la phase des travaux et la phase d'exploitation.

- Décrire les méthodes d'évaluation de l'ampleur et de l'importance des impacts identifiés (intensité/durée/étendue/sensibilité du milieu récepteur/ réversibilité) ;
- Evaluer chaque impact sur la base de ces méthodes. Présenter les résultats de l'évaluation sous-forme de tableau synoptique.
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui prend en compte des mesures concrètes et réalistes pour éviter ou atténuer les impacts négatifs ou accroître les bénéfiques environnementaux et sociaux identifiés dans l'évaluation des impacts. Le PGES prendra en compte les aspects suivants :
 - Définition des actions pour éviter ou atténuer les impacts négatifs ou accroître les bénéfiques environnementaux et sociaux du sous-projet de construction et les indicateurs qui permettront de suivre la mise en œuvre du PGES ;
 - Identification et définition claire des responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PGES ;
 - Définition du budget, des indicateurs de suivi et du planning de réalisation du PGES ;
 - Définition du procès de communication et de résolution des plaintes.
- Les mesures spécifiques de protection des sites de dépôt des matériaux de dragage et d'optimisation des produits doivent être traitées de façon explicite dans le PGES.

- Faire ressortir du PGES un plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale de l'exécution des mesures d'atténuation proposées avec des indicateurs, des moyens de mesures, fréquence et échéanciers. Présenter le plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale sous-forme de tableau ci-dessous :

PLAN DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	INDICATEURS	MOYEN DE MESURE	FREQUENCE	CALENDRIER
1. PHASE D'INSTALLATION				
...
2. PHASE DE TRAVAUX				
...
3. PHASE D'EXPLOITATION DU BATIMENT				
...

PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES	INDICATEURS	MOYEN DE MESURE	FREQUENCE	CALENDRIER
1. PHASE D'INSTALLATION				
...
2. PHASE DE TRAVAUX				
...
3. PHASE D'EXPLOITATION DU BATIMENT				
...

- Conduire une consultation du public afin de connaître leurs opinions et préoccupations sur les travaux et ses impacts potentiels. Mettre en annexe du PGES les procès-verbaux des consultations avec les populations dans le cadre des travaux. Chaque consultation publique sera menée de manière inclusive et veillera à ce que la population féminine et masculine ait accès à l'information et soit en mesure de contribuer à la discussion. Les consultations assureront également la participation et la contribution des personnes / groupes / ménages les plus vulnérables.
- Formuler les clauses environnementales et sociales à considérer dans le DAO pour traduire les impacts négatifs et les risques avec les indicateurs de suivis.

Le Bureau d'Études procédera aussi à la :

- Détermination des lieux de dépôt des produits de déblai et des gravats de chantiers ou de démolition à prendre pour atténuer leurs impacts négatifs (stabilisation, bon écoulement de l'eau évitant les eaux stagnantes, des impacts sur l'activité humaine...),
- Détermination les impacts résiduels, le cas échéant,
- L'insertion dans le DAO, les mesures d'atténuation à la charge de l'entreprise.

Le **Plan de Gestion Environnementale et Sociale** définira, par phase (avant, pendant et après les travaux) :

- ❖ Les mesures de prévention des impacts négatifs (choix et traitement des zones d'installation de chantier, d'emprunt, de dépôt...),

- ❖ Les mesures d'atténuation des impacts négatifs,
- ❖ Les impacts résiduels,
- ❖ Les procédures d'exécution des mesures d'atténuation, leur coût et la charte de responsabilité des acteurs concernés,
- ❖ Les indicateurs et méthodes de suivi des impacts résiduels,
- ❖ Le chronogramme d'exécution,
- ❖ Les responsabilités de chaque entité concernée (Bureau d'Études, entreprise, le maître d'ouvrage, autorité chargée de contrôle, l'agence qu'utilisera l'installation après la construction...).
- ❖ Le procès de communication et de résolution de plainte.

A l'issue de cette phase, le bureau d'étude remettra au Client la maquette finale validée et l'Avant-Projet Détaillé, incluant le(s) DAO(s) prêts à lancer, en séparant bien les travaux des équipements.

Deuxième étape : Elaboration du Dossier d'Appel d'Offre ou DAO

Après approbation du dossier d'APD, le bureau d'étude recruté se chargera de l'élaboration du DAO suivant le DAO type préconisés par la Banque mondiale.

Pour cette deuxième étape, 2 pièces sont à confectionner :

- Les pièces écrites : les DAO
- Les pièces dessinées : celles fournies dans les dossiers APD y afférents.

En étroite collaboration avec le Responsable Environnemental et Social du projet SWIOFish2, le Bureau d'étude devra veiller à inclure dans les DAO, les clauses environnementales et sociales à respecter par l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux.

Phase 2 : Contrôle et surveillance des travaux de construction

(Lo1 et lot 5 estimé à 21 hommes-mois ; lot 2 estimé à 15 hommes-mois ; Lot 3 estimé à 12 hommes-mois ; lot 4 estimé à 25 hommes-mois ; lot 6 estimé à 30 hommes-mois)

Le bureau d'études ne sera chargé de cette phase des prestations que s'il a donné satisfaction dans l'exécution des prestations de la phase précédente.

Le bureau d'études assurera le contrôle, le suivi et la surveillance de la bonne progression et exécution des travaux convenus et le respect du calendrier de réalisation, sous la supervision des techniciens des Unités de Gestion Locale (UGL) et de l'Unité de Gestion du Projet, (UGP) du projet SWIOFish2. Il mettra en place en place pendant toute la durée du chantier le personnel nécessaire pour effectuer les tâches suivantes :

Tâches administratives

Ces tâches comprennent :

- L'établissement du procès-verbal de la réception technique des installations de chantier de l'entreprise ;
- L'établissement du procès-verbal de la réception technique des matériels prévus pour l'exécution des travaux, par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- La vérification des personnels affectés sur chantier (conforme à la liste contractuelle)
- La tenue à jour d'un journal de chantier signé contradictoirement avec l'entreprise mentionnant les faits marquant de la vie de chantier ;

- L'organisation des réceptions (provisoires et définitives) des ouvrages et participation à ces réceptions ;
- L'établissement des procès-verbaux de réception des ouvrages ;
- L'organisation et direction des réunions de chantier ;
- La rédaction et diffusion des comptes rendus de réunions ;
- La coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux ;
- La préparation de tous les ordres de service pour approbation et notification par l'UGP SWIOFish 2 ;
- La rédaction du rapport de démarrage des travaux et de fin des travaux, ainsi que les rapports mensuels d'avancement des travaux
- L'information systématique du client sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et des dépenses, avec indication des évolutions notables ;
- L'établissement des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels ;
- L'établissement des décomptes provisoires ;
- L'établissement du décompte définitif ;
- Le constat de mesure contradictoire, la prise en attachement contradictoire des quantités à payer à l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux, conformément aux modes d'évaluation des travaux ;
- La vérification de la facture mensuelle de l'entrepreneur et sa présentation au client pour paiement ;
- L'instruction des mémoires de réclamation de l'entrepreneur ;
- L'assistance au client pour le règlement des litiges ;
- L'établissement des outils de surveillance environnementale (fiche d'indicateurs, tableau de bord environnemental, fiche de non-conformité environnementale...)
- La réception technique des travaux, avant la réception provisoire, et l'établissement du procès-verbal y afférent ;
- La levée des réserves émises durant la phase de la réception technique et avant la réception provisoire,
- Le constat des éventuels dégâts durant la période de garantie des travaux et l'établissement d'un état des lieux des réserves avant la réception définitive (qui aura lieu un an après la réception provisoire),
- La préparation d'un ordre de service invitant l'Entreprise à remédier suite aux imperfections et malfaçons dans un délai déterminé, pour approbation et notification par l'UGP/SWIOFish2 ;

Tâches techniques

Travaux

Le Bureau d'Etudes a la responsabilité de :

- La vérification des installations de chantier ;
- La vérification des implantations des ouvrages ;
- La vérification et validation du programme et des plans d'exécutions des travaux établis par l'entreprise de construction après implantation des ouvrages ;
- La réception technique des installations de chantier ;
- La réception technique des matériels prévus pour l'exécution des travaux, par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- La vérification des travaux, des matériels et des matériaux et contrôler leur mise en œuvre, conformément aux documents approuvés, aux spécifications, qualités exigées et aux règles de l'art ;
- La vérification de la présence effective des personnels clés sur le chantier, en conformité avec la liste contractuelle ;
- La surveillance de l'exécution des travaux conformément aux délais approuvés, aux dossiers d'exécution, aux données et aux plans contractuels ;
- La vérification et la certification du décompte général établi par l'entrepreneur ;

- Le contrôle de la conformité de l'exécution des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût ;
- Le contrôle et maîtrise de délais ;
- Le choix des options techniques ;
- La réception des travaux ;
- Les décisions et les recommandations du Client faites lors des réunions de chantier ou lors des missions de supervision des travaux sont appliquées ;
- La prise de décision ferme en cas de retard de l'exécution des travaux ou d'autre manquement par rapport au marché contractuel.

Sauvegarde environnementale et sociale

Le Bureau d'Etudes a la responsabilité de :

- La surveillance régulière du respect des prescriptions environnementales et sociales (PGES, Clauses environnementales et sociales, Code de bonne conduite) du chantier par l'entreprise ;
- L'identification des non conformités environnementales sur le chantier et assistance du Maître d'Ouvrage et l'entreprise dans la prise de décision ;
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des mesures environnementales contractuelles et leur efficacité ;
- Le repérage de tout impact environnemental ou social imprévu qui peut se produire pendant l'exécution des travaux, et rectification des opérations en conséquence ;
- Le suivi du respect des droits des populations riveraines notamment lors de l'occupation des sites d'installation de chantier à travers la limitation des nuisances (gênes, destruction des accès riverains, contrôle des bruits et poussières, protection des piétons...) ;
- Le suivi du respect conditions de travail des employés (respect des mesures d'hygiène, de santé, de sécurité au travail).

5. Qualifications

Le Bureau d'Etudes (ou groupement de BE) à recruter doit avoir des expériences étendues au cours des 5 dernières années :

- En projet de construction de bâtiment au moins **cinq (05) prestations** en études, contrôle et surveillance des travaux ;
- Au moins **trois (03) prestations** en études d'impact environnemental et social relatif aux travaux de construction de bâtiment ou similaires

Pour réaliser les prestations demandées, le Bureau d'Etudes (ou groupement de BE) devra proposer une équipe de personnels disposant des qualifications requises :

Poste	Nombre						Qualification
	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	
Chef de Mission	01	01	01	01	01	01	<ul style="list-style-type: none"> - Architecte(s) ou ingénieur(s) BTP (BAC+5) bénéficiant d'une expérience minimale de 10 ans en bâtiment. - Ayant au moins cinq références dans les études, conception et contrôle de travaux de bâtiments publics en qualité chef de mission.
Ingénieurs d'études et	01	01	01	01	01	02	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieurs BTP bénéficiant d'une expérience minimale de 05 ans en

de contrôle							<ul style="list-style-type: none"> bâtiment; - Ayant au moins trois (03) références dans les études de bâtiments et trois (03) références dans les contrôles des travaux de construction de bâtiments en qualité chef de mission ou ingénieur de contrôle.
Environnementaliste	01	01	01	01	01	01	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau Bac + 5, DESS environnement ou équivalent ayant au minimum 5 ans d'expériences ; - ayant effectué cinq (5) missions similaires.
Brigade Topographique	01	01	01	01	01	02	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de brigade topographique au moins de niveau Bacc+2 en Topographe ou Génie Civil bénéficiant d'une expérience minimale de 05 ans dans le domaine de topographie ; - au moins trois références dans les études de topographie pour bâtiments ou ouvrage de génie civil.
Dessinateurs	01	01	01	01	01	02	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien Supérieur (BTP ou Architecte) au moins de niveau Bacc+2 - ayant une expérience minimale de 05 ans en tant que dessinateur métreur des travaux de bâtiment.
Agents de surveillance des travaux (résident sur chantier)	04	03	02	05	04	06	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien Supérieur en BTP ou Génie Civil, - ayant effectué Cinq (05) missions en contrôle de travaux de bâtiment en qualité d'Agent de Surveillance

6. Durée

Le délai contractuel d'exécution de la phase 1, pour chaque lot, se fera dans un délai total maximum de Quatre-vingt-cinq **85 jours calendaires** à compter de réception de l'ordre de service.

Le délai d'exécution des travaux de construction est estimé à **Trois (03) mois calendaires** à compter à la date de signature de contrat de l'entreprise.

7. Livrables et calendrier

Les livrables à fournir par le bureau d'étude se répartissent comme suit :

Phase 1 :

Livrables	Nombres d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
Dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS)	01 version électronique	02 versions physiques + 01 version électronique	25 jours après la date de signature du contrat	05 jours après la date de réception des observations

Dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD)	01version électronique	02 versions physiques + 01version électronique	20 jours après la date de validation de l'APS version définitive	05 jours après la date de réception des observations
Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	01version électronique	02 versions physiques + 01version électronique	Livré avec l'APD version provisoire	05 jours après la date de réception des observations
Dossier d'Appel d'Offre DAO	01version électronique	01version électronique	10 jours après la date de validation de l'APD version définitive	05 jours après la date de réception des observations

Phase 2 :

Livrables	Nombres d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
Dossier d'exécution		02 versions physiques + 01version électronique		07 jours après l'O.S des démarrages de travaux
Rapport de démarrage des travaux		02 versions physiques + 01version électronique		07 jours après l'O.S de démarrage des travaux
Rapport mensuel de contrôle et surveillance avec des photos d'avancements		02 versions physiques + 01version électronique		05 jours après la fin du mois concerné
Rapport de réception provisoire comportant : - <i>Décompte de fin de chantier après la réception provisoire des travaux.</i> - <i>PV de réception provisoire</i> - <i>rapports de fin du chantier du titulaire et de la mission</i> - <i>plan de récolement de</i>	02 versions physiques + 01version électronique	02 versions physiques + 01version électronique	05 jours après la réception provisoire	05 jours après la réception des observations
Rapport de réception	02 versions physiques +	02 versions physiques +	05 jours après la	05 jours après la réception des

Livrables	Nombres d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
définitive comportant : <i>- Décompte de fin de chantier après la réception définitive des travaux.</i> <i>- PV de réception définitive</i> <i>-PV de levée des réserves</i> <i>- rapports de fin du chantier du titulaire et de la mission</i>	01 version électronique	01 version électronique	réception définitive	observations